Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 085-200065795-20261005-D05102026_04-DE

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

LES ACHARDS

COMMUNE DES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 05 octobre 2026

Nombre de conseillers en exercice : **33**
Nombre de conseillers présents : **25**
Nombre de conseillers représentés : **5**
Nombre de conseillers ayant participé au vote : **30**

L'an deux mille vingt six, le cinq octobre deux mille vingt six à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le 29/09/2026, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Maire.

Présents : MONIOT-BEAUMONT Sylvain, GAUBERT Christelle, CAILLAUD Martial, MANDON Sophie, ETIENNE Loïc, DRUGEON Charles, OUDET Catherine, SAMOUR Stéphanie, GONTARD Stéphane, BRAUD Corinne, CITEAU Stéphane, DESSUS Guy, LE NORMAND Thierry, CANNELLE Sébastien, BRIAND Anne-Sophie, ROBERT Céline, LIEVRE Julien, BESSEAU Cédric, ERIAU Anne-Lise, BARRAUD Jean-Pierre, EDOUARD Nicole, PROUTEAU Stéphane, GOUPIL Roselyne, ONILLON Mickaël, PRUVOST Lynda,

Absents donnant pouvoir : FURNON Tamia a donné pouvoir à BRAUD Corinne, BRUNET Laëtitia a donné pouvoir à DRUGEON Charles, COUTAND Louise a donné pouvoir à LIEVRE Julien, DENIS-LUTARD Stéphane a donné pouvoir à BARRAUD Jean-Pierre, LE BRUSQUET Isabelle a donné pouvoir à PRUVOST Lynda
Absents excusés : VIGIER Nicolas, CAILLONNEAU Pauline, MORIN Maxime
Absents : sans objet

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Christelle GAUBERT a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Marion CHAIGNE, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D05102026_04 : Adoption du règlement d'attribution des subventions aux associations

Avec un nombre important d'associations sur son territoire, Les Achards se caractérise par un tissu associatif riche, varié et dynamique.
Engagée à leur côté, la Ville des Achards a toujours menée une politique de soutien et d'accompagnement du mouvement associatif avec la mise à disposition d'équipements et d'infrastructures qui concourent au bon fonctionnement de l'association, et en organisant un forum des associations.
En complément de ces dispositifs de soutien au développement des pratiques, s'ajoute l'attribution de subventions contribuant au fonctionnement, à la réalisation de projets d'intérêt local et participant au dynamisme et à l'attractivité du territoire.

Conformément aux principes budgétaires, l'attribution d'une subvention ne constitue en aucun cas une dépense obligatoire pour une commune. La subvention revêt un caractère facultatif, précaire et discrétionnaire. La commune reste seule juge de l'opportunité d'attribuer ou non un concours financier au vu de ses priorités politiques et de ses capacités budgétaires.

Toute subvention octroyée doit répondre à un intérêt public local et doit s'inscrire dans le champ de compétence de la Commune.

Afin de garantir la transparence, l'équité de traitement entre les demandeurs et la bonne utilisation des deniers publics, il est proposé au Conseil municipal d'adopter le règlement budgétaire d'attribution des subventions annexé à la présente délibération.

Vu le code général des collectivités locales notamment ses articles L2121-29 et L2311-7,

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 085-200065795-20261005-D05102026_04-DE

Vu l'avis de la commission finances et vie économique du 24 septembre 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- **ADOPTER** le règlement d'attribution des subventions de la commune tel qu'annexé à la présente délibération applicable à compter de ce jour ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire Sylvain MONIOT-BEAUMONT ou son représentant à mettre en œuvre les procédures d'instruction et de suivi définies par ce règlement ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire Sylvain MONIOT-BEAUMONT ou son représentant à signer tous documents liés à ce règlement ;
- **CHARGER** Monsieur le Maire Sylvain MONIOT-BEAUMONT ou son représentant de la transmission de la présente délibération à la préfecture.

La secrétaire de Séance,

Christelle GAUBERT,

Le Maire,

Sylvain MONIOT-BEAUMONT

Fait et délibéré à Les Achards,
Les jours, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 08/10/2026
Au registre